

## **MAIRIE D'IZON**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025**

**M. DE LAUNAY** : Chers collègues, bonsoir. J'ouvre la séance de ce petit Conseil municipal, très petit, mais de qualité. Je désigne Clément secrétaire de séance, merci, Clément. Beaucoup d'absents ce soir. Joël MASSY a donné pouvoir à Clément MEZERGUE ; Caroline GLIZE à Chantal CARO et j'embrasse fort Caroline ; Serge FLAHAUT à Thierry DUBREUIL ; Yannick CLAVIER m'a donné pouvoir ; Natacha BEAUCHENE a donné pouvoir à Philippe BRARD ; Marilyn GUIRIEC a donné pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD ; Gilles PRUVOST a donné pouvoir à Philippe BRARD. Non, ce n'est pas possible ; Philippe BRARD ne peut pas être porteur de deux pouvoirs. Ah, pardon, Gilles PRUVOST a donné pouvoir à Philippe GIRARD qui l'ignorait.

**M. GIRARD** : Mais j'en suis très honoré.

**M. DE LAUNAY** : Mais très honoré. Et Frédéric MALVILLE a donné pouvoir à Sophie CARRERE.

#### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 2 octobre 2025**

**M. DE LAUNAY** : Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal de la séance du 2 octobre ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien, je vous remercie. Le procès est validé. Les registres vont tourner pour signature.

***Le procès-verbal du 2 octobre 2025 est adopté.***

#### **1. Décision Modificative n° 2 – Budget Principal**

**M. DE LAUNAY** : Nous démarrons ce petit Conseil municipal par une décision modificative, décision modificative n° 2 au budget primitif 2025, que nous n'étions pas obligés d'aborder ce soir. Mais ça m'a néanmoins paru opportun au regard du principe de sincérité budgétaire. Ce n'est pas rien, le principe de sincérité budgétaire puisque c'est un principe qui oblige, qui nous oblige à ce que recettes et dépenses soient évaluées de la manière la plus sincère possible et notamment à ce que les recettes ne soient ni sous-évaluées ni surévaluées.

Au printemps 2025, quand nous avons adopté le budget primitif, il est bien évident que nous étions on ne peut plus sincères et on a inscrit un certain nombre de recettes que l'on espérait, sur lesquelles nous comptions. Et le fait est qu'au mois de décembre, quelques mois plus tard, même s'il n'y a absolument rien d'inquiétant, j'insiste, il n'y a rien d'inquiétant, il n'empêche qu'il manque quelques recettes. La donne a quelque peu changé et les recettes d'investissement en particulier, celles sur lesquelles nous avions tablé, celles que l'on vous avait promises, ne sont pas au rendez-vous. Il est fort probable que la situation des finances du pays explique en partie que certaines de ces recettes ne nous soient pas parvenues. Néanmoins, je tenais à le dire ce soir de la manière la plus sincère possible.

D'autant plus que, j'imagine, en me projetant un tout petit peu, qu'au printemps prochain, lorsque le Conseil municipal se penchera sur le compte administratif pour le budget 2025, pour l'année 2025, il pourrait nous être reproché, en tout cas il pourrait m'être reproché de ne pas avoir en toute sincérité averti, prévenu, non pas tiré la sonnette d'alarme, puisqu'une fois encore il n'y a pas lieu de s'inquiéter ; mais en tout cas on pourrait me reprocher dans quelques mois de ne pas l'avoir fait lorsqu'il était encore temps de le faire, au regard du principe de sincérité budgétaire.

Ceci concerne d'abord la taxe d'aménagement, recette fiscale d'investissement très précieuse ; et ensuite un certain nombre de subventions que l'on nous a promises et qui, à ce jour, alors même que les investissements ont été réalisés, ne sont pas au rendez-vous.

S'agissant des subventions promises, attendues, et qui ne sont pas au rendez-vous, nous parlons quand même d'un montant de 740 000 €, 740 000 € de subventions qui, pour la plupart, sont censées nous aider à réaliser certains investissements qui, pour la plupart, ont été réalisés. Je parle d'investissements qui, aux 4/5<sup>es</sup>, ont été réalisés et le cinquième restant étant en cours de finition, je pense au boulodrome notamment, mais enfin ce sont des dépenses que nous avons donc réalisées. Un certain nombre de partenaires, l'État en premier lieu, le Département en second lieu, ou encore l'agence de l'Eau en troisième lieu, nous ont promis un certain nombre de subventions, se sont engagés vis-à-vis de la collectivité à nous apporter ces subventions et, à ce jour, ces subventions – alors même que les investissements, pour la plupart, ont été réalisés – nous continuons de les attendre. Alors évidemment, il n'y a pas lieu de s'inquiéter dans la mesure où la parole de nos partenaires, l'engagement de nos partenaires, je n'ai aucun doute sur le sujet, sera honorée. Certainement qu'il ne sera pas honoré au cours des deux prochaines semaines, même si je continue d'espérer tous les matins en arrivant que ces subventions ont bien été versées. Mais ces subventions nous parviendront, je n'en doute pas, au début de l'année 2026. Cela, c'est pour le volet subventions. Nous parlons quand même, j'insiste, de 740 000 € de recettes d'investissements qui auraient dû être encaissées à ce jour et qui ne l'ont pas été.

Et puis il y a un second volet, de mon point de vue plus inquiétant, qui concerne la taxe d'aménagement. Alors, la taxe d'aménagement c'est, rappelez-vous, en début d'exercice budgétaire, quand nous vous présentons un budget à adopter, on vous le dit toujours, la taxe d'aménagement, recette d'investissement, nous n'avons pas de visibilité très précise sur le montant de la taxe d'aménagement que nous pouvons espérer pour l'année qui vient. Pourquoi ? Parce que cela dépend des constructions, cela dépend des piscines, cela dépend des cabanons, cela dépend de tout un tas de sujets sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise en début d'exercice. Et donc nous fixons une enveloppe à la louche si je puis dire, en tablant un petit peu sur ce qui s'est fait les exercices précédents. Nous avons inscrit au budget primitif 2025 250 000 € de taxe d'aménagement au titre des recettes d'investissement. Sur ces 250 000 €, sur ces 250 000 € inscrits en mars dans le budget, à cette heure, nous n'en avons perçu que 25 000. Cela fait quand même un trou de plus de 200 000 € et il y a tout lieu de penser que ce trou ne sera pas comblé dans les deux semaines qui viennent.

Alors pourquoi ce trou ? Non pas parce que nous nous sommes plantés sur les prévisions, mais tout simplement parce que le législateur, certainement animé par de bonnes intentions, a estimé utile de modifier le recouvrement de la taxe d'aménagement : fin 2022, il décide qu'à compter de 2024, il ne reviendra plus au service de la DDT de s'assurer du recouvrement de cette taxe d'aménagement, mais désormais et exclusivement à la DGFIP. Et donc ce sont les services de la DGFIP, Direction générale des finances publiques, qui, depuis, ont la charge de ce recouvrement. Et le fait est que ce transfert entre la DDT et la DGFIP s'est fait sans qu'on s'assure que la DGFIP avait bien les moyens humains et techniques de procéder audit recouvrement.

À l'heure où je vous parle, pour la seule année 2025, nous estimons qu'il manque à peu près à l'échelle du pays entre 450 et 500 millions € dans les caisses de toutes les communes de France, parce que la DGFIP n'a pas les moyens, ni humains ni technologiques, de procéder à ce recouvrement. Ceci explique ce trou que nous avons dans nos recettes d'investissement. Il me paraissait utile de le soumettre au Conseil ce soir. La plupart d'entre vous savent, connaissent ce problème qui n'est pas propre à Izon, j'insiste, toutes les communes sont concernées. J'imagine que toutes les communes ne vont pas, comme nous, procéder à une décision modificative du budget, mais n'empêche que toutes les communes sont concernées, à peu près dans les mêmes proportions. J'insiste pour dire qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, pourquoi ? Parce que les finances de la commune sont parfaitement gérées et évidemment que nous arrivons néanmoins à réaliser nos investissements.

Nous avons ralenti un petit peu la réalisation de nos investissements sur le dernier trimestre de l'année, parce que nous avons moins de trésoreries que nous l'avions espéré. Mais comprenez que, là, il manque à peu près 950 000 € dans les caisses de la commune, c'est de la trésorerie. Parce que nous avons ce petit problème de trésorerie, nous avons ralenti les investissements. Néanmoins, nous terminerons l'année avec un taux de réalisation d'à peu près 80 %, ce qui reste un taux de réalisation exceptionnellement bon, alors pas à Izon parce que nous sommes habitués, mais comparativement en tout cas à nos voisins, très bons, un taux de réalisation très bon, néanmoins nous avons ralenti un petit peu la cadence ces trois derniers mois.

Évidemment, puisque je vous propose ce soir de sortir ces 200 000 € de recettes d'investissement du budget, il nous faut corrélativement sortir 200 000 € de dépenses d'investissement que nous avons initialement prévues.

Je vous propose grosso modo de renoncer à l'étude géotechnique que nous avons prévue au groupe scolaire. Franchement, ce n'est pas pénalisant, dans la mesure où la caducité de la convention d'aménagement de l'école compte tenu des finances du Département fait que, de fait, de toute façon, cette étude nous ne l'aurions pas réalisée.

Nous renonçons à 45 000 € de dépenses diverses sur des bâtiments publics ; là encore, nous n'en avons pas spécialement besoin, nous l'avions prévu à titre préventif.

Nous renonçons à certains travaux de voirie à hauteur de 51 000 € ; il s'agit principalement des travaux qui étaient envisagés sur la route de l'embarcadère qui conduit au port, rappelez-vous, il y avait un enrochement à refaire à peu près pour 50 000 €. Cet enrochement n'aura pas lieu en 25, nous allons le reporter sur 2026.

Nous avons prévu une réserve pour faire des acquisitions foncières de 50 000 € ; je vous propose de sortir 30 000 € de cette réserve, sachant que nous n'en avons pas l'utilité, en tout cas pas là, en fin d'année.

Nous avons prévu sur l'opération Borgès 120 000 € de dépenses ; il en reste aujourd'hui 87, cela veut dire que nous avons à peine dépensé 40 000 € sur Borgès. Je vous propose de sortir 52 000 € de l'opération Borgès, à reporter si nous le pouvons sur 2026, nous en parlerons juste après.

Et je vous propose enfin de sortir 10 000 € pour des actions de prévention en matière de santé et de sécurité au travail, sachant que nous ne sommes pas dans le rouge sur le sujet et que dès le début de l'année 2026 nous reprendrons les investissements qui étaient prévus en matière de prévention.

Voilà, grosso modo, dans quelles dépenses d'investissement je vous propose de taper, si je puis dire. Et corrélativement, vous l'avez compris, je vous propose de sortir 200 000 € de recettes d'investissement au titre de cette taxe d'aménagement.

Je répète que nous n'étions pas obligés de le faire. C'est le principe de la sincérité budgétaire et une fenêtre politique particulière, juste avant les municipales, qui me conduisent à adopter cette mesure qui me semble prudente, qui me paraît prudente et on ne peut plus transparente. J'insiste pour dire que les finances de la commune sont parfaitement gérées, que je ne suis pas alarmé ni alarmiste. Il s'agit simplement d'être sincère. Les investissements vont se poursuivre en 2026, nous en parlerons juste après. Mais il me paraissait important de le dire aux Izonnais et, accessoirement également, très important de le formaliser ce soir devant le Conseil municipal pour que notre partenaire DGFIP prenne bien la mesure de ce que ce problème de recouvrement de la taxe d'aménagement génère pour des communes comme Izon. Nous n'avons pas de recettes, il nous manque des recettes ; nous n'avons pas de visibilité, et cette visibilité est indispensable à la programmation de nos investissements. C'est une manière pour nous de le souligner ce soir de manière formelle, et je croise les doigts pour que, dès le début de l'année 2026, ces problèmes de recouvrement de la taxe d'aménagement soient réglés.

Y a-t-il des questions peut-être sur ce sujet qui est un brin technique, mais sur lequel il me semblait important de nous arrêter ce soir. Des questions peut-être ? C'est OK pour tout le monde ? J'ai été assez clair ? Vous m'avez compris ? C'est parfait.

Je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

J'ai l'impression que je vous ai un petit peu cueilli à froid, là. André VEYSSIERE, je vous en prie, micro s'il vous plaît, Monsieur VEYSSIERE.

**M. VEYSSIERE** : Je ne crois pas pourquoi la DGFIP ferait les malins, alors que c'est de leur faute. C'est la faute de l'État, s'il ne nous verse pas la trésorerie, nous sommes obligés d'agir en conséquence. Comptablement nous sommes propres, mais au niveau trésorerie nous ne le sommes pas. Donc nous agissons. Qu'est-ce qu'ils viennent faire, eux, là, la DGFIP ?

**M. DE LAUNAY** : La DGFIP a, comme vous l'avez compris...

**M. VEYSSIERE** : Ils contrôlent, mais...

**M. DE LAUNAY** : La compétence pour procéder à ce recouvrement, la DGFIP est défaillante et elle l'est à l'échelle du pays ; une fois encore c'est à minima entre 450 et 500 millions, et pour la seule année 25, qui se promènent, qui sont dus aux collectivités et qui ne sont pas encaissés par les collectivités faute de recouvrement. Je ne parle pas de l'année 2024, mais il est probable que nous partions sur les mêmes eaux en 2024. Si bien que sur 24, 25 à l'échelle du pays, c'est peut-être un milliard € qui se balade. Avec qui plus est un risque, c'est un risque de prescription, puisque la prescription en la matière est de trois ans.

Nous nous adaptons, pourquoi ? Parce que je présente un budget primitif avec 200 000 € de recettes au titre de la taxe d'aménagement. En fin d'année, à quelques mois des municipales, je voudrais vraiment être le plus transparent, le plus sincère possible en pointant ce problème vis-à-vis des Izonnais, c'est pour cela que ça me paraît important de le faire. Et puis par ailleurs, je ne vous cache pas que j'ai, avec d'autres élus du territoire, nous avons alerté les services de l'État, nous avons alerté la DGFIP, nous avons eu des réponses de la DGFIP, mais qui pour l'instant sont ce qu'elles sont, mais en tout cas le problème demeure. Et c'est une manière pour nous ce soir de dire haut et fort publiquement : attention, il y a un problème de recouvrement de la TA qui ne dépend que de la Direction générale des finances publiques, qu'ils prennent leur responsabilité. S'il leur manque des agents, concrètement, qu'ils recrutent. S'il leur manque des outils informatiques, qu'ils se dotent des bons outils informatiques. A priori, ça n'a pas été le cas jusqu'à présent. Mais en tout cas c'est une manière pour nous de dire : dépêchez-vous, parce qu'il y a 2026 qui arrive, il y a la construction budgétaire de 2026 qui arrive et il ne faudrait pas que nous abordions 2026 sans ce minimum de visibilité.

**M. VEYSSIERE** : Enfin, je trouve ça tout à fait à votre honneur. Mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'ils s'engagent à nous verser un montant que nous avons évalué et qui n'est pas loin de la vérité, ils ne le font pas. Donc à nous de nous débrouiller, mais comptablement nous sommes propres.

**M. DE LAUNAY** : Je ne comprends pas le « comptablement nous sommes propres ». Alors oui, nous sommes propres, mais pourquoi dire « comptablement nous sommes propres » ?

**M. VEYSSIERE** : Parce que c'est leur engagement financier.

**M. DE LAUNAY** : Alors, ce n'est pas un engagement financier de la DGFIP, c'est une prévision de notre part. La DGFIP ne s'est pas engagée à nous verser 250 000 € de taxe d'aménagement en 2025, pas du tout, vous voyez. C'est nous qui, dans le cadre de la construction du budget primitif 2025, avons tablé, j'allais dire au doigt mouillé, sur 250 000 € ; en considérant qu'en 2024 nous avons perçu, je crois, à la louche, 300 000 € ; qu'en 2023, nous avons perçu 280 000. Compte tenu du ralentissement du marché de l'immobilier, nous nous sommes dit : on fait moins 10, moins 20 %, c'est à peu près la tendance nationale, vous voyez. Mais nous ne devons pas être loin de la vérité, je pense, en ayant prévu 250 000. Mais par contre, ce n'est pas un engagement de la DGFIP. C'est une estimation de notre part. C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement – exercice 2025**

**M. DE LAUNAY** : J'enchaîne sur notre deuxième délibération, la fameuse autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, ce qu'on appelle la règle du quart ou la règle des 25 %. Vous savez qu'il est possible, en début d'année, d'adopter une délibération nous permettant de commencer certains investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif pour l'année 2026. Cette année, compte tenu des élections municipales, le Conseil municipal aura jusqu'au 30 avril 2026 pour adopter son budget ; les élections étant fin mars, mi-mars nous allons dire, nous pouvons imaginer qu'à Izon le Conseil délibérera mi-avril, je pense, à peu près mi-avril. Jusqu'à mi-avril, néanmoins, il faut quand même réaliser des investissements. Il faut que la boutique continue de tourner, si je puis dire. Je vous propose tout simplement ce soir de m'autoriser à engager, à liquider et à mandater certaines dépenses d'investissement, dans la limite de 23,28 % pour être précis des dépenses réelles d'investissement qui ont été réalisées sur l'année 2025, hors remboursement d'emprunt et hors reste à réaliser pour 2024, j'insiste. Grosso modo, nous pourrions débloquer jusqu'à 558 000 € d'investissement. Je vous propose une enveloppe à 23,28 %, soit 519 000 € d'investissement. Nous ne nous engageons pas, j'insiste, à dépenser jusqu'à avril 2026, 519 000 €. Simplement, nous nous laissons la possibilité de le faire d'un point de vue juridique, si ces investissements nous paraissent opportuns, voire nécessaires. Nous nous réservons tout simplement la possibilité de faire certains investissements en cas de besoin et accessoirement, vous l'aurez compris, si notre trésorerie le permet.

Les opérations qui sont envisagées, vraiment en cas de besoin :

- D'abord, opération 17 pour l'acquisition de matériel à destination des services techniques. Et là, je tiens à souligner que, comparativement à la version de la délibération qui a été examinée en Commission il y a à peu près une semaine, nous avons rajouté 30 000 € pourquoi ? Parce que les gars des services techniques sont confrontés à la défaillance d'un véhicule, un camion des services techniques, depuis peu. Ce n'est pas le premier, sauf que là, ça commence à faire vraiment beaucoup et cela devient compliqué pour bosser, donc on envisage l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques ;
- Opération 22, pour les bâtiments communaux. Il s'agit principalement, et là encore ce n'est pas quelque chose de nouveau, j'insiste, je ne peux rien annoncer de nouveau ce soir, j'insiste, ce n'est rien de nouveau, il s'agit là, tout simplement, d'essayer de cranter sur la revitalisation du centre-bourg. Rappelez-vous, nous en avons beaucoup parlé en 2025. Là, nous prévoyons notamment des travaux sur le 115 avenue du Général de Gaulle et peut-être des travaux sur un petit local annexe à la salle des fêtes, toujours dans la volonté de revitaliser ce centre-bourg ;
- Opération 23 pour des travaux de voirie. Là encore, il n'y a pas grand-chose de nouveau. Nous retrouvons la rue de l'Embarcadère potentiellement, si jamais nous procédons à l'enrochement ; l'allée d'Anglade, des travaux allée d'Anglade qui étaient prévus, nous attendions la fin des travaux du S.I.A.E.P.A. Les travaux du S.I.A.E.P.A. sont achevés, donc nous espérons bien pouvoir rénover l'allée d'Anglade début 2026, c'était là aussi inscrit en 2025. Et puis nous avons prévu quelques aménagements de sécurité. Là encore, il n'y a rien de nouveau, ce sont des aménagements qui n'ont pas été réalisés en 25 et qui ont vocation à être réalisés au premier trimestre 2026 ;
- Pour le groupe scolaire, nous avons prévu une enveloppe de 12 700 € en cas de besoin, je dis bien au cas où, je songe principalement au matériel informatique, si jamais il y a un tableau numérique par exemple qui tombait en panne, il faut que nous soyons en capacité de le changer dès le premier trimestre, ne pas attendre septembre, cela serait ballot ;
- Au titre des acquisitions foncières, opération 32, nous nous réservons la possibilité de procéder à quelques acquisitions foncières et puis surtout nous allons réaliser ce qui a été voté en 2025, principalement la Donation Gachet. Les GACHET nous donnent la maison, mais nous allons quand même payer les frais de notaire, quand même. Juste les frais de notaire, cela nous fait quand même... Nous avons également décidé l'acquisition de terrains avenue du Maréchal Leclerc, rappelez-vous, 12 000 m<sup>2</sup> de mémoire. Là aussi, nous prévoyons ces frais de procédure ;
- Opération 35, hygiène et sécurité, nous avons prévu une enveloppe de 2 500 € en cas de besoin ;
- Opération 43, espace Borgès. Compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure, de tout ce qui n'a pas été fait en 25 alors que nous aurions dû le faire, en tout cas nous avons prévu de le faire, nous le reportons tout simplement sur le premier trimestre 2026 et nous retrouvons une partie de l'enveloppe que l'opération a perdue en 25, nous la retrouvons en 2026. Là aussi, il n'y a rien de nouveau ;
- Opération 46, pour des aménagements paysagers. Il s'agit principalement de prévoir 50 000 € pour la statue de la Liberté. Là encore, ce n'est pas nouveau, mais enfin il faut bien que nous commencions à payer quelque chose en tout cas pour la statue de la Liberté ;
- Et enfin, opération 52 pour la police municipale, il s'agira principalement, peut-être, de dépenses de fonctionnement que nous allons passer en investissement pour rétablir certaines caméras, voire en installer de nouvelles.

Tout cela, pour un petit montant de 519 000 €, c'est cela, à peu près ? Y a-t-il des questions peut-être sur ces investissements envisagés potentiellement début 2026 dans le cadre de la règle du quart. Des questions peut-être sur les opérations ? Cela a été abordé en Commission pour la plupart d'entre elles, sans que ça n'ait généré beaucoup de remarques, beaucoup d'observations. Des questions peut-être sur cette délibération ? Pas de question ? Aucune question, même du côté de la statue de la Liberté ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **3. Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

**M. DE LAUNAY :** Troisième délibération, une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Ce n'est pas une bonne nouvelle, là encore, mais nous sommes bien obligés de le faire.

À la demande du comptable public, je vous demande d'admettre en non-valeur un certain nombre de créances qui sont dues par 81 débiteurs, 81 familles izonnaises, sur la période 2017-2024, concernant à 90 % des créances dues aux services périscolaires, cantine, garderie ; et 10 % concernant les marchés nocturnes, des artisans notamment qui n'ont pas payé ce qu'ils auraient dû payer, mais qui ont disparu depuis, malheureusement pour eux, d'ailleurs. Tout cela pour une somme totale sur sept ans de 5 057 €, à la demande, une fois encore, du comptable public, compte tenu de l'échec des poursuites engagées. Des poursuites ont bien été engagées contre ces débiteurs, en vain et donc le comptable public nous demande, pour nettoyer les choses et toujours au nom du principe de sincérité budgétaire, d'admettre ces créances en non-valeur.

Pour rappel, ce n'est pas la première fois qu'en 2025 je propose d'adopter de telles délibérations. Au total quand même, sur l'année 2025, ce sont 24 277 € auxquels nous renonçons. Ne n'est pas rien, quand même. 24 000 € sur notre budget, ce n'est pas rien. Mais enfin c'est comme ça en tout cas, nous n'y pouvons rien.

Y a-t-il des questions peut-être sur ce sujet ? Pas de question ? Je passe au vote cette demande d'admission en non-valeur. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **4. Projet gendarmerie d'Izon : cession de la parcelle de terrain AO n° 141 à l'Office Public de l'Habitat (OPH) Gironde Habitat**

**M. DE LAUNAY :** Quatrième délibération à l'ordre du jour de ce Conseil, concernant le projet de gendarmerie. Je vous demande de bien vouloir accepter de céder la parcelle de terrain AO n° 141 à GIRONDE HABITAT, parcelle qui se situe en face de la mairie, en second rideau, sur laquelle nous envisageons de construire notre brigade de gendarmerie ainsi que 10 logements. Donc il y a la caserne, les locaux, les services techniques des gendarmes et 10 logements pour accueillir les familles des gendarmes. Je vous propose de consentir à cette cession au prix de 30 € le m<sup>2</sup>, ce qui fait 184 110 € pour la parcelle dans son intégralité, payable dès la signature de l'acte notarié.

On peut être surpris que nous vendions un terrain en plein centre-bourg d'Izon à seulement 30 € le m<sup>2</sup>. Néanmoins, c'était un petit peu le deal lorsque nous nous sommes battus pour que cette brigade s'implante à Izon ; la première, quand même, condition sine qua non qui était posée par la Gendarmerie, par les services de Gendarmerie, c'était : est-ce que vous disposez d'un foncier, est-ce que vous pouvez nous apporter un foncier ? Nous avions ce foncier, et puis en filigrane, nous avons bien compris que ce foncier devait être vendu à un prix en dessous du marché. Et 30 € le mètre, indiscutablement c'est un prix en dessous du marché, qui plus est à Izon, zone tendue, qui plus est en centre-bourg. Là, franchement, ce terrain, si nous le vendions à un promoteur, nous le vendrions au moins 100 € le mètre, voire davantage. Néanmoins, je me dois de vous expliquer pourquoi que 30 € le m<sup>2</sup>, pourquoi que 184 000 €. D'abord, cela faisait partie du deal. Cela, je ne vous l'ai jamais caché, c'était le deal, si nous voulions une brigade à Izon, il fallait que nous apportions un foncier pas cher. Et puis, surtout, le service des Domaines a évalué ce terrain. Initialement, les Domaines avaient évalué ce terrain à 15 € le m<sup>2</sup>. Donc là, 15 €, je trouvais que c'était un peu fort de café. Nous sommes arrivés à 30 et ils ont convenu qu'effectivement Izon était une zone tendue. Ils ont comparé ce qu'il se passait ailleurs et en regardant ce qu'il se passait ailleurs ils étaient sur 15 €. Par exemple, Saint-Denis-de-Pile, nouvelle gendarmerie, 15 € le m<sup>2</sup> ; Saint-Ciers, nouvelle brigade, 15 € le m<sup>2</sup>. Ils ont fait le tour un petit peu et puis ils ont dit : « Pour une gendarmerie, pour ce genre d'équipement d'intérêt général, le prix moyen en Gironde c'est 15 € le mètre » et ils ont néanmoins convenu qu'à Izon, zone hyper tendue, centralité, nous pouvions aller jusqu'à 30 € le mètre, mais nous ne pouvions pas espérer aller au-delà de 30 € le m<sup>2</sup>.

Je vous propose que nous nous accordions avec GIRONDE HABITAT sur cette cession à 30 € le m<sup>2</sup>, soit 184 110 €, payable comptant, c'est toujours ça de pris. Avec quand même une clause résolutoire, je ne vais pas m'étendre sur la clause résolutoire, mais c'est évident qu'une clause résolutoire était indispensable ; compte tenu du contexte national, il vaut mieux être prudent. Je précise quelques éléments d'infos sur ce projet. Rappelez-vous, c'était la brigade, 75 logements, 200 à 300 m<sup>2</sup> de surface commerciale, une maison d'assistantes maternelles ou en tout cas un équipement dédié à l'accueil de la petite enfance. Ce projet dans sa globalité sera porté par GIRONDE HABITAT, y compris la construction de la caserne, GIRONDE HABITAT sera propriétaire bailleur, la gendarmerie sera locataire. Le maître d'œuvre lauréat, puisque GIRONDE HABITAT a lancé un concours en interne, cela ne nous regardait pas, le maître d'œuvre a été retenu par GIRONDE HABITAT, c'était début novembre, fin octobre début novembre, il s'agit du Cabinet FAYE ARCHITECTES et associés, un très beau cabinet girondin, avec une équipe évidemment. Le dépôt du permis de construire est prévu en mai 2026. Nous pouvons espérer une livraison fin 2028, début 2029, mais pas avant fin 2028, ce n'est pas possible, techniquement ce n'est pas possible vu l'ampleur du chantier. C'est un gros chantier et c'est une opération qui avance, doucement peut-être, mais sûrement. Y a-t-il des questions peut-être sur cette cession ? Êtes-vous d'accord ? C'est important quand même.

**M. DE LAUNAY** : On peut le voir comme cela. Des questions ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **5. Protection Sociale Complémentaire : fixation de la participation obligatoire pour le risque « santé » au 1/01/2026**

**M. DE LAUNAY** : Nous poursuivons, Brigitte, tu as la parole, je t'en prie.



**Mme NABET-GIRARD** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de voter notre participation pour le risque santé ; il s'agit bien évidemment des agents et nous avons une obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de participer au minimum à hauteur de 15 € par mois et par agent pour, justement, le risque santé, une complémentaire santé. En Comité social technique, donc les réunions paritaires avec les représentants des agents, nous en avons discuté et nous avons trouvé un compromis par rapport à leur demande et ce que nous pouvions faire. La fixation de notre participation, que nous avons aussi examinée en Commission Ressources la semaine dernière, je crois, est à hauteur de 20 €. Voilà, mes chers collègues, sur quoi porte cette délibération et sur laquelle il nous faut nous prononcer.

**M. DE LAUNAY** : Des questions sur cette délibération, sur les 20 € ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien, je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **6. Création d'un emploi permanent – recrutement d'agent contractuel**

**M. DE LAUNAY** : Brigitte, tu poursuis, s'il te plaît.

**Mme NABET-GIRARD** : Il s'agit toujours de la vie des agents et de la mobilité. Nous avons au service des Ressources Humaines un agent qui est parti, donc mutation. Et nous avons dû recruter un agent. Il s'agit d'un agent contractuel, donc nous devons délibérer à ce sujet. Nous délibérons, ce qui va entraîner la délibération suivante. Première délibération, le recrutement de l'agent.

**M. DE LAUNAY** : Nous la passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **7. Mise à jour du tableau des effectifs**

**Mme NABET-GIRARD** : Je vais vite sur la délibération suivante, puisque nous sommes obligés, dans ces cas-là, de modifier le tableau des effectifs. C'est le vote de la modification du tableau des effectifs, qui prend en compte cet agent. Je ne sais pas si je dis « agente », non, ce n'est pas joli, « agente ». Allez, on essaie en fin d'année de dire « agente ».

**M. DE LAUNAY** : Très bien, je vous remercie. S'agissant de cette mise à jour du tableau des effectifs, avec votre accord, c'est OK pour tout le monde ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **8. Mise à disposition des salles municipales aux candidats aux élections municipales de mars 2026**

**M. DE LAUNAY** : Dernière délibération pour terminer ce petit Conseil. C'est bien la dernière, je ne me trompe pas ? C'est parfait. Petite délibération au sujet de la mise à disposition de certaines salles municipales auprès des futurs candidats aux élections municipales en mars 26. Là encore, c'est nécessaire de le faire, je trouve, au nom du principe d'égalité, au nom du principe de neutralité, il est important de dire haut et fort qu'à Izon – parce que j'ai vu que ce n'était pas toujours le cas dans d'autres communes aux alentours – en tout cas à Izon tous les candidats aux élections municipales auront droit à une mise à disposition à titre gratuit de quatre équipements municipaux :

- La salle des fêtes ;
- La salle Jules Delpit ;
- La M.A.A.C., la salle de réunion de la M.A.A.C. ;
- Ainsi que la salle Séquoia.

Mise à disposition gratuite pour tous les candidats. Il faut simplement adresser une demande au moins 15 jours avant la date espérée. Il faut évidemment croiser les doigts pour que la date soit disponible, mais a priori nous devrions nous arranger avec au moins les associations occupantes. Et j'insiste sur la gratuité, la neutralité et le respect parfait du principe d'égalité. Une fois encore, il semblerait que dans certaines collectivités se soit tendu. Il ne faut pas que ce soit un sujet de tension à Izon. Il est parfaitement normal dans le cadre d'un débat démocratique que tout le monde puisse s'exprimer dans les meilleures conditions possibles, à hauteur évidemment de ce que nous pouvons offrir aux candidats.

J'ajoute qu'aucun moyen technique, en revanche, ne sera mis à disposition des candidats, quels qu'ils soient. Aucun agent, évidemment, ne va travailler pour les candidats, quels qu'ils soient. Enfin, neutralité, gratuité, égalité, et je le dis en toute transparence. D'ailleurs, c'est une nouvelle qu'il faut colporter autour de vous, si certains se posent des questions, qu'ils sachent en tout cas qu'à Izon tout le monde sera traité de la même manière. Je ne voudrais pas qu'on me reproche dans quelques mois, bref, d'avoir bénéficié de moyens municipaux dont d'autres n'auraient pas bénéficié, cela serait plus qu'injuste, cela serait surtout illégal. En plus d'être injuste, cela serait illégal.

Y a-t-il des questions peut-être sur ce sujet ? C'est juste un petit rappel. C'est important de délibérer parce que les délibérations sont publiques et donc c'était important de le dire haut et fort et de la manière la plus neutre possible. C'est OK pour tout le monde ?

Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **Informations diverses**

**M. DE LAUNAY** : Rapidement pour terminer, juste quelques informations, très, très rapidement. D'abord, j'ai pris une décision autorisant la signature d'un avenant au mandat de collecte de dons auprès de la société COLLECTICITY pour permettre à une association izonnaise, l'association Les amis du patrimoine izonnais, de servir de tiers en quelque sorte pouvant percevoir les chèques des donateurs, des Izonais qui préfèrent donner des chèques plutôt que de faire des virements ou que sais-je. Et donc c'est l'association Les amis du patrimoine izonnais qui collecte les chèques, qui ensuite les reverse à COLLECTICITY. Il était absolument important que je prenne cette décision et que je communique sur le sujet ce soir. Merci à l'association Les amis du patrimoine izonnais. Y a-t-il des questions peut-être sur cette info ? Oui, je vous en prie.

**Mme FONTAINE** : Nous parlons bien du financement de la statue de la Liberté ?

**M. DE LAUNAY** : Oui, nous parlons bien évidemment du financement, au temps pour moi, oui, c'est une évidence pour moi parce que nous en parlons tous les jours, mais oui, nous parlons bien du financement, du seul financement de la statue de la Liberté, effectivement. Je remercie une fois encore tous ceux qui ont fait des dons et j'invite tout le reste de la population, à commencer par tous les autres élus, à alimenter cette cagnotte. Nous en avons grand besoin et mille mercis à Virginie d'être la cheville ouvrière de cette collecte et de ce projet d'une manière générale, merci beaucoup, Virginie.

D'autres questions peut-être sur cette décision ? Bien.

Quelques informations ensuite sur les travaux en cours, puisque l'on m'interroge notamment sur les travaux au boulodrome et sur les travaux de renaturation de Portés.

Les travaux sont en cours, cela avance bien, très bien. L'amphithéâtre de verdure commence à ressembler à un amphithéâtre de verdure. Allez vous promener, vous allez voir, cela commence à prendre forme.

Le boulodrome, l'ossature a été posée, la toile a été posée et ils vont entamer les travaux sur les terrains eux-mêmes à compter de la semaine prochaine.

Les travaux de renaturation devraient démarrer, rebelote, dans une semaine et reprendre ensuite après les vacances, première semaine de janvier. En tout cas, cela avance et cela avance très bien. J'ose espérer... je ne sais pas si j'ose le dire, ça. Je n'inaugurerai pas le boulodrome et l'amphithéâtre de verdure avant les municipales. Non pas que je n'aurais pas le droit de le faire, j'aurais le droit de le faire puisque c'est le calendrier normal de livraison d'un nouvel équipement, les dés ne sont pas pipés, donc j'aurais pu le faire. Mais voilà, je trouve plus correct de ne pas le faire avant les municipales. Et je vous donne rendez-vous pour le faire juste après. J'espère juste après, peut-être vers le, je ne sais pas, le 21, le 28, par là. Non, au printemps cela serait chouette, j'espère en tout cas, je croise les doigts. En tout cas, c'était important de dire que le... sérieusement, plus sérieusement, je faisais une mauvaise blague, mais plus sérieusement le chantier avance et le chantier avance bien.

Je voulais enfin terminer par des remerciements puisque nous avons eu un village de Noël qui a cartonné, qui a cartonné. Donc c'est bien, nous faisons mieux tous les ans et cette année, nous avons vraiment cranté. Je voulais remercier d'abord les agents qui ont fait un travail titanesque avec beaucoup d'engagements, beaucoup de générosité et beaucoup de talent. Donc merci aux agents. Je ne vais pas citer tous les services, mais quasiment tous les services sont intervenus à un degré ou un autre. Merci, Karine, évidemment, merci à la Directrice Générale. C'était un super village de Noël, très populaire. Et merci aux associations qui ont participé également à ce village de Noël, au premier rang desquelles, je me permets de le dire, l'association Les échos ludiques qui a accueilli sur Borgès, qui a organisé sur Borgès ce village. Et toutes les autres associations de manière générale, les parents d'élèves, le comité de jumelage qui a fait une grosse recette, je crois, ce jour-là. Bref, tout le monde a bien bossé. Le rugby, merci le rugby. Merci aux marchands, merci aux artisans. C'était top, franchement. Et merci la météo. Merci à la météo parce que nous avons quand même eu le cul bordé de nouilles, il faut le dire, nous avons pris un risque, mais c'était un risque payant, c'était un super village de Noël.

Et au sujet de Noël, j'invite tout un chacun à participer au père Noël des motards. Super événement, franchement. Top événement. C'est le samedi 20 décembre, sauf erreur de ma part. Départ 14 heures, mais vous pouvez arriver dès midi trente, 13 heures, sur la place de la mairie, il y aura des centaines de motards et ils ont un cœur immense, un cœur immense. Et une soirée ensuite à la salle des fêtes, en lien avec l'association Izon Fait du bruit. Donc Izon Fait du Bruit et père Noël des motards, cela va faire un super combo et j'espère une super soirée, avec un super concert de rock le samedi 20 décembre à la salle des fêtes.

Sur ce, je vous souhaite un beau mois de décembre, de belles fêtes, faites attention à vous, et je vous embrasse. À très bientôt. Merci beaucoup.